



Charte du Réseau Grandir Handi'férence

Préambule

L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap... Ainsi l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, est un droit fondamental, affirmé par l'ensemble des textes en vigueur :

- ✚ La loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, la notion d'intégration sociale était déjà mentionnée.
- ✚ La Convention Internationale des Droits de l'enfant, adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989.
- ✚ La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- ✚ La [Convention sur les Droits des Personnes Handicapées](#), adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 13 décembre 2006.
- ✚ Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 Code de la Santé publique.

Contexte

S'appuyant sur:

- ✚ Le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (articles 225-1 et 225-2 du Code pénal)
- ✚ Le principe de l'égalité de traitement devant le service public
- ✚ La loi du 11 février 2005 et ses décrets d'application.
- ✚ Ainsi que sur le Schéma Départemental des Services aux Familles (Gers 2016-2020)

La Caf du Gers a impulsé la création du réseau départemental autour du handicap



Finalités

- ✚ Proposer un espace d'échanges et d'accompagnement pour développer la qualité d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil et de loisirs de la petite enfance, enfance et jeunesse, sans se substituer aux établissements spécialisés ni aux professionnels du milieu médico-social.
- ✚ Soutenir les professionnels en vue de proposer et d'envisager pour ces accueils spécifiques une approche globale et non segmentée.
- ✚ Donner la place aux familles.

Ce projet, piloté par la Caf du Gers, s'est construit avec deux partenaires : Les Francas du Gers et le Camps du Gers (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) ayant mandaté chacun des référents.

Ce travail en partenariat a abouti à la concrétisation du **Réseau Grandir Handi'férence**

Objectifs du réseau

- ✚ Favoriser l'inclusion de tous les enfants dans leurs spécificités au sein des structures d'accueil en milieu ordinaire
- ✚ Accompagner une transversalité et une coordination des interventions, entre les professionnels des différents domaines (éducatifs, scolaires, médico-sociaux, de loisirs etc), et avec les parents.
- ✚ Favoriser l'enrichissement des participants en s'appuyant sur les compétences spécifiques de chacun : parents, professionnels...
- ✚ Favoriser les passerelles entre structures petite enfance et structures enfance-jeunesse, milieu ordinaire et milieu spécialisé, ainsi qu'avec le milieu scolaire

Principes et valeurs

Pour atteindre ces objectifs, les membres et participants du réseau s'appuient sur les principes suivants :

- ✚ 1/ Les enfants en situation de handicap sont avant tout des enfants.
- ✚ 2/ L'éducation et les loisirs sont un droit pour tous.
- ✚ 3/ Les parents sont les premiers interlocuteurs lorsqu'il est question de leur enfant.
- ✚ 4/ Un accueil de qualité passe par la mobilisation de l'ensemble de l'équipe et des acteurs partenaires.

Membres du réseau

- ✚ Les parents
- ✚ Les acteurs de l'enfance et de la jeunesse (mandatés par leur structure ou exerçant en libéral)
- ✚ Les acteurs du secteur médico-social (mandatés par leur structure ou exerçant en libéral)

ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

COLLECTIVITÉ ET/OU ASSOCIATION : Accord de la structure

Nom de l'organisme /structure et adresse :

Nom et qualité du responsable :

Coordonnées du responsable (tél et mail) :

**L'organisme/structure nomme une personne référente (ci-après désignée)
et lui permet de s'investir au sein du réseau.**

Personne référente nommée :

Nom-Prénom :

Profession :

Coordonnées (tél et mail) :

PROFESSION LIBÉRALE :

Nom-Prénom :

Profession :

Coordonnées (tél et mail) :

Cela permet à la personne nommée de :

- Participer aux rencontres du réseau
- Mettre en vie les principes du réseau sur sa structure, son territoire d'action
- Relayer les informations du réseau sur son territoire, au sein des équipes
- Participer à la construction de nouveaux outils
- Partager ses outils et expériences au sein du réseau

En qualité de membre du réseau, je soussigné(e), Mme/M.....
certifie avoir pris connaissance des termes de la charte et m'engage à la respecter.

Fait à

le

Signature du **responsable** de la structure
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du **participant** au réseau
précédée de la mention « lu et approuvé »

ENGAGEMENT CITOYEN

Nom-Prénom :

Coordonnées (tél et mail) :

A cocher :

- Parent Acteurs de l'enfance et de la jeunesse Acteur du secteur médico-social
- Autre:

Cela me permet de :

- + Participer aux rencontres du réseau
- + Mettre en vie les principes du réseau
- + Relayer les informations du réseau
- + Participer à la construction de nouveaux outils
- + Partager mes outils et expériences au sein du réseau

En qualité de membre du réseau, je soussigné(e), Mme/M
certifie avoir pris connaissance des termes de la charte et m'engage à la respecter.

Fait à :

le :

Signature du **participant** au réseau (précédée de la mention « lu et approuvé »)

A renvoyer à grandir.handi.ference@gmail.com ou par voie postale à l'adresse : Les FRANCAS du GERS , chemin de la Réthourie, 32000 AUCH.